

# Contrat Social 'compétitivité'

## 10<sup>ème</sup> réunion :

### La direction recule !!!

En réaction aux annonces provocatrices du 5 septembre de la direction, la CFTC a déclaré en début de séance qu'elle ne continuerait pas les négociations sans obtenir de garanties sur le maintien du salaire ET sur des contreparties lors du retour à l'équilibre.

Cette intervention a entraîné une interruption de séance, suite à laquelle la direction est revenue avec une copie corrigée.

#### La direction a confirmé que seraient préservés :

- Le salaire de base,
- Le 13<sup>ème</sup> mois,
- La prime de poste,
- La couverture sociale,
- L'association des salariés aux résultats du groupe intéressement/participation ...

#### La direction revoit ses positions :

- La prime de rentrée est maintenue (au choix versement unique ou versement échelonné sur chaque mois de l'année).
- Assurance Collective Contre les Aléas de Carrière :
  - Pas de remise en cause pour collaborateurs en bénéficiant actuellement.
  - Restriction pour les futurs ACCAC
    - Au moins 6 mois dans un régime horaire pour en bénéficier
    - Durée limitée à 18 mois.
- La majoration de nuit est maintenue à 18%.
- La prime d'ancienneté est plafonnée à 15 ans dans l'entreprise. La Prime Evolution Garantie (PEG), ancienneté au-delà de 20 ans, est intégrée dans le salaire au 01/01/2014.
- Simplification des compteurs H+ et H- pour les remplacer par un seul compteur en jours. Les bornes seraient fixées de +/- 5 jours. Dans ces bornes les heures supplémentaires ne seraient pas majorées. Le report maximum et minimum des jours en fin d'année serait de +/-3 jours.

## **Certains points restent dans la négociation :**

- Les augmentations (AG & AI) de 2014. La tendance est 0% d'AG en 2014.
- Les augmentations (AG et AI) de 2015 et 2016. La tendance est de conditionner les augmentations aux résultats de l'entreprise.
- Majoration du samedi. Passage de 45% à 25%
- Suppression de la subrogation (substitution de PSA pour indemnisation des congés maladie). Proposition de mise en place d'un dispositif de veille sur les délais de remboursements.
- Fin de l'abondement du Plan d'Épargne Prévoyance.
- Clé de répartition de l'intéressement (actuellement rapport de 1 à 4).

## **Le Directeur des Ressources humaines s'est engagé à :**

- Améliorer « visiblement » l'intéressement. Cela sera traité dans la prochaine réunion de négociation.
- Préciser les contreparties :
  - Nature des activités (affectation des produits par site , des projets,...)
  - Volumes d'activités induits (selon prévision des marchés et parts de marché)
  - Volet emploi prévisionnel du nouveau contrat social : contrat de génération avec congé de maintien dans l'emploi des séniors et insertion des jeunes.
  - Observatoire des métiers (vision métiers sous-tension / métiers sensibles).
  - Augmentation de la remise ventes voitures aux collaborateurs (VN & VO).

**La CFTC a été écoutée. Le principe du maintien de la rémunération actuelle des salariés a été définitivement validé par la direction.**

**La CFTC attend des précisions sur les contreparties dont le bénéfice pour les salariés n'est aucunement précisé à ce jour.**

**La CFTC rappelle que les mesures qui restent à négocier ne peuvent être que temporaires. Les contreparties pour les collaborateurs doivent être significatives, précises et chiffrées.**

**Prochaine réunion le 25 septembre**